



LETTRE D'INFORMATION OCTOBRE 2022

SPÉCIAL FIBRE

Commercialisation de la fibre

Pour les villages de Bostrichard, Les Bourissous, La Côte, Lavoust, Bois Chabrol, Le Taillis de La Pouge, Chautardie, Saint Michel et La Garenne, les démarches pour le raccordement de la fibre optique à l'habitation débutent. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site de la commune ou vous rendre directement à la mairie. Bon raccordement !



1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Sur le site de Nouvelle-Aquitaine THD www.nathd.fr, avec son adresse postale.



2 S'ABONNER AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR

C'est la condition pour être raccordé !

Choisir un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et s'abonner à un forfait fibre.

Une fois l'abonnement validé, l'installateur de l'opérateur contacte l'abonné pour programmer un rendez-vous de raccordement à domicile.



3 L'HABITATION EST RACCORDÉE AU RÉSEAU

Selon la configuration de l'habitation, le jour du rendez-vous l'intervention de raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Quand l'intervention est terminée, l'abonné signe un compte-rendu d'intervention.

Le raccordement est réalisé dans le respect des mesures de sécurité et des règles sanitaires en vigueur.



4 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il reste à brancher la Box pour bénéficier d'une connexion Internet ultra rapide !

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA FIBRE CHEZ VOUS

CONCOURS SIMULTANÉS
SOUSSIONS RAPIDES

TELEPHONE INTERNET
ILLIMITÉ

TV ULTRA HD
SERVICES ET JEUX EN LIGNE

Avez-vous accès à la fibre optique ?
Après de quels opérateurs pouvez-vous abonner ?
Comment la fibre est installée chez vous ?...

Renseignez-vous :

TESTEZ VOTRE ACCÈS À LA FIBRE
www.nathd.fr

0 806 806 006 Service gratuit
+ prix appel

NATHD
Nouvelle-Aquitaine THD
opérateur de réseau
public fibre

dorsol
opérateur de réseau
public fibre

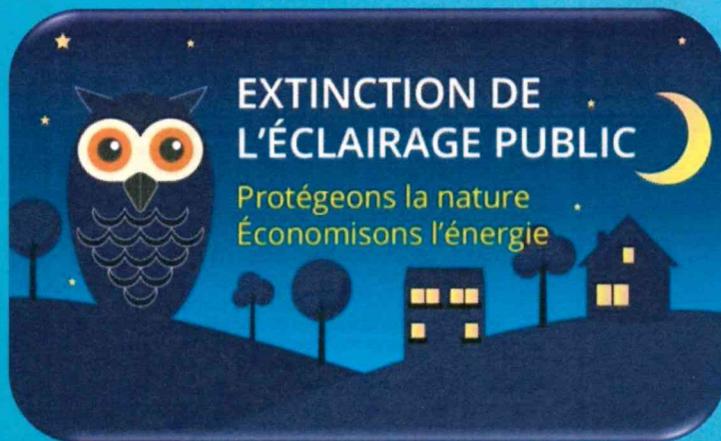
Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



VIDÉO LE RACCORDEMENT PAS À PAS

Scanner ce QR CODE
avec un smartphone
pour accéder à la vidéo.



Compte tenu des fortes hausses des coûts de l'énergie, le conseil municipal a décidé de réduire la durée de l'éclairage du bourg, dont l'intensité avait déjà été diminuée de 30% depuis 2015.

A partir de la mi-octobre, les lampadaires seront donc éteints :

de 23H30 à 5H30 sauf le samedi

(pour des raisons de sécurité en lien avec la location de la salle des fêtes).

Cette modification entraînera une économie moyenne de 38% de la consommation annuelle.

169 écoliers ont retrouvé les bancs de l'école pour cette année scolaire 2022-2023
59 élèves à l'école de Beynac, 65 à celle de Burgnac et 45 dans notre commune.

Nous leur souhaitons une belle année pleine de réussite et d'épanouissement !



Notre jachère fleurie a donné une agréable palette de couleurs à l'entrée du bourg durant tout l'été.